

Direction Générale Adjointe
Solidarité Territoriale

Direction Ruralité et Environnement

Service Agriculture, Eau et
Environnement

Réf. : DGAST/DRE/SAEE - 20221511

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Modification de la constitution de la Commission Intercommunale
d'Aménagement Foncier de Resescure – Wallon-Cappel – Ebblinghem – Lynde – Staple – Hazebrouck.

Vu le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.121-2, L.121-4, R.121-1, R.121-2, R.121-18 ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental du 14 octobre 2022 constituant la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Resescure – Wallon-Cappel – Ebblinghem – Lynde – Staple – Hazebrouck ;

Vu la désignation d'un membre de la Commission par la Chambre d'Agriculture Nord – Pas-de-Calais au titre des exploitants et l'élection de ce même membre par le Conseil Municipal de Lynde au titre des propriétaires ;

Vu la décision du 10 novembre 2022, par laquelle la Chambre d'Agriculture Nord – Pas-de Calais a désigné Monsieur Jean-Paul DEFOORT en remplacement de Monsieur Christophe BECUE au titre des exploitants, propriétaires ou preneurs en place pour la commune d'Ebblinghem ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'article 1 de l'arrêté du Président départemental du 14 octobre 2022, fixant la composition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Resescure – Wallon-Cappel – Ebblinghem – Lynde – Staple – Hazebrouck est partiellement modifié comme suit :

**Membres exploitants, propriétaires ou preneurs en place désignés
par la Chambre d'Agriculture Nord – Pas-de-Calais**

Pour la commune de **Renescure** :

- Monsieur Baudouin BONDUELLE, titulaire
- Monsieur Nicolas INGLARD, titulaire
- Monsieur Julien WYCKAERT, suppléant

Pour la commune de **Wallon-Cappel** :

- Monsieur François SENS, titulaire
- Monsieur Benoît IOOS, titulaire
- Monsieur Frédéric CLEENEWERCK, suppléant

Pour la commune de **Ebblinghem** :

- Monsieur Eric BEVE, titulaire
- Monsieur Patrick DEQUIDT, titulaire
- Monsieur Jean-Paul DEFOORT, suppléant

Pour la commune de **Lynde** :

- Monsieur Stéphane HERBAUX, titulaire
- Monsieur Jean-Charles SALOME, titulaire
- Monsieur Olivier SAVARY, suppléant

Pour la commune de **Staple** :

- Monsieur Benjamin VIEREN, titulaire
- Monsieur David BAEY, titulaire
- Monsieur Antoine CLEENEWERCK, suppléant

Pour la commune de **Hazebrouck** :

- Monsieur Olivier SENS, titulaire
- Monsieur Jean-François DESMEDT, titulaire
- Madame Anne-Emmanuelle CREPIN-TRAI SNEL, suppléante

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté du Président du Conseil départemental du 14 octobre 2022, restent inchangées.

ARTICLE 3 :

Le Président du Conseil départemental, les Maires de Renescure, Wallon-Cappel, Ebblinghem, Staple, Lynde et Hazebrouck, le Président de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Renescure – Wallon-Cappel – Ebblinghem – Lynde – Staple – Hazebrouck, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affiche dans les communes concernées pendant quinze jours au moins et publié au registre des actes administratifs du Département du Nord.

à LILLE, le 16 novembre 2022

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Ruralité et Environnement,

Christelle DARRAS-TIMMERMAN

Publié le 17/11/2022